



Accord relatif au respect des droits fondamentaux au travail et à la mobilité des salariés GE du Club Med

dans la zone Europe-Afrique



EFFAT – UITA



Un exemple de bonnes pratiques sociales



Un accord signé en 2004 pour L'Union Européenne et la Turquie – accord élargi en 2009 à : Suisse, Maroc, Tunisie, Egypte, Côte d'Ivoire, Sénégal, et Ile Maurice

entre trois partenaires



**La Direction Générale
du Club Méditerranée**

EFFAT et UITA



Un exemple de bonnes pratiques sociales



Un principe fondateur

➡ le respect des conventions OIT

Un objectif principal

➡ permettre la mobilité transnationale du personnel de service (GE)

Des mesures d'accompagnement

➡ soutenir les travailleurs saisonniers migrants qui viennent travailler dans les stations alpines

Le respect des droits fondamentaux au travail



L'accord s'inspire des conventions de l'OIT

Il repose sur des engagements

- le respect des libertés syndicales
- la communication aux organisations syndicales de l'information prévue par la législation nationale
- ne tolérer aucune forme de travail forcé ou obligatoire
- le respect de l'abolition effective du travail des enfants
- le principe d'égalité des chances en matière d'emploi : aucune discrimination en raison de la race, du sexe, des opinions politiques ou religieuses

Les mesures mises en œuvre



Des garanties sociales négociées

- priorité donnée à la main d'œuvre locale
- des conditions d'emploi conformes
- un délai de prévenance de 15 jours
- une information communiquée aux représentants du personnel
- un suivi des salariés dans les villages du Club Med en France

Les interventions durant les hivers 2004 - 2005 - 2006



- ➡ Le représentant de l'EFFAT a rencontré au total plus d'une centaine de GE Turcs:
 - 1/3 de cuisiniers
 - 1/3 de serveurs
 - 1/3 d'autres emplois
- ➡ Les $\frac{3}{4}$ viennent pour la première fois en France
- ➡ L'ancienneté s'étale de 3 à 22 ans au Club

Les principales questions posées



- Des difficultés à bénéficier des prestations sociales et familiales
- Des problèmes d'intégration dans le village, notamment en raison des difficultés linguistiques avec les collègues de travail
- Peu d'activité de loisir pour le personnel dans les villages alpins

Une proposition conjointe

- Une formation d'accueil en Turquie avant la saison d'hiver mise en œuvre par la direction.

Une action exemplaire



- Il s'agit d'un accord négocié dans l'entreprise**
- qui permet une coopération, et une solidarité transnationale réelle entre les organisations syndicales du Tourisme**
- Une recherche de concertation avec la direction de l'entreprise**

Une action exemplaire : des résultats

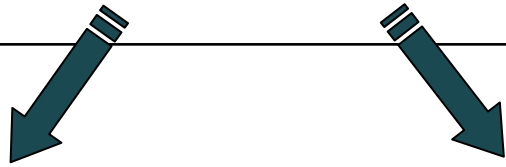


- Une fidélisation accrue du personnel pour une prestation haut de gamme
- La réduction de la précarité de l'emploi par réembauche d'une saison sur l'autre
- Un réel soutien syndical chaque hiver aux travailleurs mobiles
- Une coopération syndicale entre la France (pays d'accueil) et la Turquie (pays d'origine)





Contacts



Karine TESSIER
Directeur des Affaires
Sociale du Club Med
11 rue de Cambrai
75957 Paris Cedex 19

karine.tessier@clubmed.com

Christian JUYAUX
Secrétaire du Comité
Européen de Dialogue
Social

 33-(0)6-80-05-07-48

christian.juyaux@9online.fr